



Max
Sprinky



Bienvenue en forêt. En tant qu'invités, nous sommes les bienvenus en forêt. Les lieux et les circonstances imposent parfois des restrictions particulières relatives à la protection de l'environnement, au risque d'incendie, etc. Respectons-les.



Le silence et la lenteur, nous aimerons. Les véhicules à moteur ne sont pas autorisés en forêt. Chaque canton édicte des règles spécifiques pour les cyclistes et les cavaliers. Respectons-les.



Sur les chemins et sentiers, nous resterons. La forêt est l'habitat des plantes et des animaux. Pour ne pas les déranger, utilisons les chemins et les sentiers existants.



Ni traces ni déchets, nous ne laisserons. La forêt, les bancs et toutes les autres infrastructures ont un propriétaire. N'abandonnons pas nos déchets et ne blessons pas les arbres.



Avant d'aménager, nous nous renseignerons. En principe, toute construction est interdite en forêt. Cabanes, canapés forestiers, tremplins et autres installations permanentes ne peuvent être aménagés qu'avec une autorisation. Consultons le garde-forestier et le propriétaire forestier avant d'envisager des travaux.



Les zones de travaux, nous éviterons. Les soins et l'exploitation sylvicoles peuvent être sources de dangers pour le personnel forestier comme pour les promeneurs. Respectons rigoureusement la signalisation et les interdictions de passer, y compris le week-end.



Des risques encourus, nous serons conscients. La forêt est un espace naturel vivant. Prenons garde aux dangers tels que les chutes de branches et d'arbres. N'allons pas en forêt en cas d'orage ou de tempête.



Nos chiens, nous maîtriserons. La présence de chiens est une source de stress pour la faune sauvage, qui perçoit le meilleur ami de l'homme comme un danger. Dans de nombreux cantons, les chiens doivent être tenus en laisse durant les périodes de couvaison et de mise bas. Ne prenons aucun risque, la laisse est toujours une bonne solution.



Branchages, fruits et champignons, point nous n'amasserons. La loi autorise le ramassage, dans des quantités raisonnables, de plantes, de champignons, de baies, de noix ou encore de branches et de pives. Soyons attentifs aux réglementations locales et cueillons avec modération.



La quiétude de la nuit, nous respecterons. La quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule est vitale pour de nombreuses espèces. Durant la nuit, restons sur les chemins et évitons toute lumière ou bruit intempestifs.